



Médias

Pour une vraie Loi sur l'Audiovisuel public et le CSA

Ainsi, la Loi présentée hier en Conseil des Ministres sur l'audiovisuel public ne concernera comme prévu que la réforme du CSA, un CSA aux compétences élargies qui aura autorité sur internet et travaillera avec l'Arcep [*l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes*], en attendant une Loi (un peu plus) globale en 2014 (« *peut-être* » a dit la Ministre aux assises de l'audiovisuel).

Démocratiser le CSA

Si l'on ne peut que se réjouir de la fin de nomination des Pdg de l'audiovisuel public par le Président de la République, la réforme n'est certainement pas « *révolutionnaire* » comme l'affirme la Ministre dans une interview à *Libération* !

Un Président du CSA nommé par le Président de la République, les six autres membres par les Présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat, avec un vote conforme des commissions culturelles des deux Chambres à une majorité des trois cinquièmes ... révolution ? Non !

Car une nouvelle fois téléspectateurs et syndicats seront les grands absents de ce CSA, relooké certes, mais pour quelle efficacité différente de l'actuel qui a failli, notamment en terme de respect du pluralisme ?

Le Front de Gauche propose une vraie réforme des institutions de régulation :

- création d'**États Généraux des Médias** et d'un **Conseil supérieur des médias** qui contrôlera le respect des obligations ; assurera les fonctions actuelles du CSA, du BVP (bureau de vérification de la publicité) et de l'ACERP. Il élaborera un statut des médias publics, privés et associatifs en relation avec les syndicats. Sa composition sera tripartite : parlementaires en fonction de leur importance au parlement, syndicats et citoyens (dans un collège usagers); son président(e) sera élu(e) par le Conseil sur proposition du Président de l'Assemblée Nationale. Il rendra compte de son travail devant les États Généraux des Médias et sollicitera le Parlement ;
- **élection des PDG de l'audiovisuel public par les Conseils d'administration**, sur proposition du CSM et sur un projet d'entreprise.

Audiovisuel public : assurer la pérennité du financement, démocratiser

Depuis la suppression de la publicité après 20h aucun modèle économique pérenne de remplacement n'a été trouvé.

La Ministre prétend que les difficultés de France télévisions relèvent plus de la baisse des recettes publicitaires que de la baisse du budget, alors que la baisse du budget aggrave la situation.

Elle annonce la constitution d'un groupe de travail parlementaire (« *dont les travaux débuteront dans les prochains jours* »), chargé de réfléchir à l'évolution des recettes du service public et de la redevance, car « *tout ce qui concerne le budget attendra la loi de finances à la fin de l'année* » et confie par ailleurs à Laurent Vallet, directeur de l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (Ifcic), un « *travail de concertation et de synthèse pour parvenir fin novembre à des propositions et à un accord interprofessionnel* » sur la question des droits.

Le Front de Gauche propose un financement pérenne et dynamique :

- **l'inscription dans la Constitution de la pérennité de financement** pluriannuel de l'audiovisuel public comme le préconisait le Rapport Clément ;
- **la contribution à l'audiovisuel public (CAP)** dont le montant, proportionnel aux revenus, doit s'inscrire dans un plan pluriannuel d'augmentation progressive afin de parvenir au niveau moyen européen ;
- **l'abrogation des « décrets Tasca »**, qui interdisent de facto aux chaînes de télévision publique d'avoir des retours sur investissements, notamment avec le développement du numérique;
- vu l'évolution des pratiques pour accéder aux programmes télévisuels, **taxer** non plus les seuls téléviseurs mais **l'ensemble des moyens de réception de la télévision** ;
- revenir sur l'accord Google et **taxer les agrégateurs de contenus** ;
- maintenir la publicité dans l'attente d'un financement pérenne ;
- requalifier les précaires en situation de CDI ;
- donner plus de place aux syndicats dans les Conseils d'administration (50% minimum) et des droits nouveaux aux Comités d'entreprises, notamment un droit de veto sur les orientations stratégiques.

La Ministre demande par ailleurs à France télévisions des « *synergies avec Arte, et France 24* » ; le Pdg de France télévisions affirme de son côté dans le même journal qu' « *avec Arte, l'INA, l'AEF, Radio France, nous formons un pôle audiovisuel public* ».

Tous deux confortent ainsi la **proposition du Front de Gauche de créer un pôle public de l'audiovisuel**, seule solution permettant à l'audiovisuel public de lutter à égalité avec le privé.

A l'heure où la Commission européenne prépare son livre vert sur la télévision connectée qui selon la Ministre « *pourrait aboutir à la révision de la directive Services média audiovisuels* » qui fixe le cadre communautaire en ce domaine, il est urgent d'agir.

Paris le 6 juin 2013